

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **99 (1963)**

Heft 31

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables: Educateur, J.-P. ROCHAT, Direction des écoles primaires, Montreux, Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin.

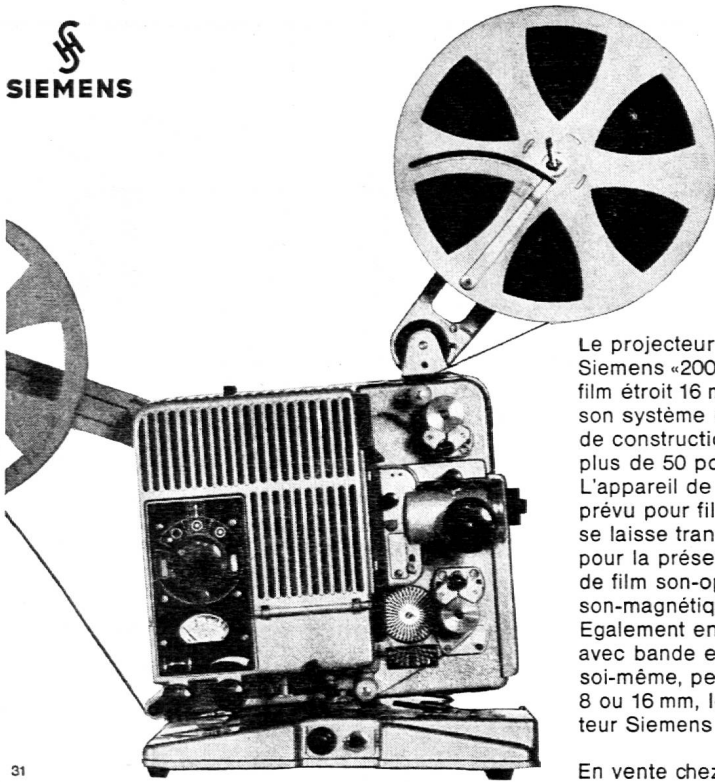
Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 62 47 62 Chèques postaux II b 379

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 20.- ; ÉTRANGER FR. 24.- • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Madame Chrysanthème au Comptoir

Lausanne, 7-21 septembre





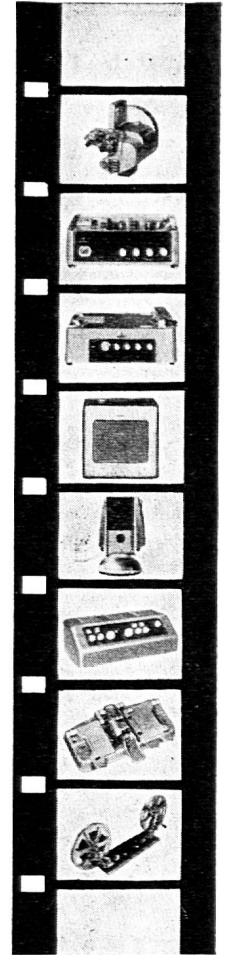
31

Plus de
50
possibilités!

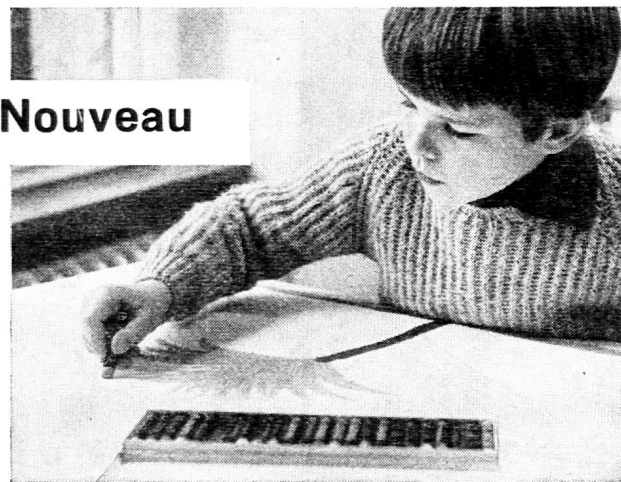
Le projecteur Siemens «2000» pour film étroit 16 mm avec son système de «boîte de construction» offre plus de 50 possibilités. L'appareil de base prévu pour film muet se laisse transformer pour la présentation de film son-optique ou son-magnétique. Egalement en service avec bande enregistrée soi-même, perforée à 8 ou 16 mm, le projecteur Siemens «2000»

démontre une fois de plus sa sûreté. De l'appareil muet jusqu'au studio sonore, le projecteur Siemens «2000» répond dans tous les cas aux désirs de l'amateur individuel et aux besoins variés des écoles, du commerce et de l'industrie. Pour la manutention des films, l'enrouleur, la colleuse et tous les autres accessoires Siemens sont un précieux auxiliaire.

En vente chez votre marchand-photographe



SOCIÉTÉ ANONYME DES PRODUITS ÉLECTROTECHNIQUES SIEMENS
Zurich Berner Lausanne

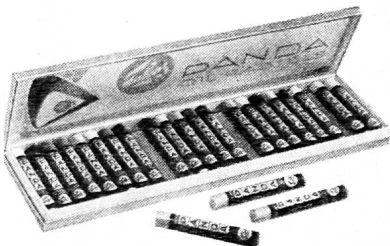


Nouveau

Pastels à l'huile PANDA

Les couleurs idéales pour l'enseignement dès l'école enfantine jusqu'aux classes professionnelles.

Permettent de peindre sans pinceau sur du papier, du bois, du verre, des tissus, etc.



Talens & Fils S. A. Olten



Ils sont d'un emploi propre et simple, ils ne s'émiettent pas, ils se laissent mélanger facilement et n'ont pas besoin d'être fixés. 48 teintes fraîches et intenses.

Etudes classiques scientifiques et commerciales

- Maturité fédérale
- Ecoles polytechniques
- Baccalauréat français
- Technicums
- Diplôme de commerce
- Sténo-dactylographe
- Secrétaire-comptable
- Baccalauréat commercial

Classes préparatoires dès l'âge de 10 ans
Cours spéciaux de langues

Ecole Lémania

LAUSANNE CHEMIN DE MORNEX TÉL. (021) 23 05 12

VAUD

VAUD

Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le vendredi soir (huit jours avant parution) au bulletinier :
Robert Schmutz, Cressire 22, La Tour-de-Peilz

Une bonne nouvelle

Le Conseil d'Etat a pris dernièrement, à propos des traitements et sur proposition du Département des finances, les deux décisions suivantes :

I ALLOCATIONS COMPLÉMENTAIRES : pas de déduction.

Cette mesure supprime, avec effet au 1er août 1963, la réduction de 50 % qui était effectuée sur l'allocation des institutrices dont le mari — non au service de l'Etat — réalisait un gain annuel supérieur à Fr. 7800.—.

Décision qui donne ainsi une suite favorable à une demande de la SPV.

II ALLOCATIONS DE MÉNAGE (dispositions appliquées désormais)

couples dont :

- les deux conjoints travaillent à l'Etat : une seule allocation de ménage est versée au mari ;
- l'épouse travaille à l'Etat et le mari dans le privé : l'allocation de ménage est versée entièrement à l'épouse si le gain du mari n'excède pas Fr. 6000.— par an, puis elle diminue ensuite de Fr. 100.— par centaine de francs de gain du mari au-delà de Fr. 6000.— ;
- le mari travaille à l'Etat et l'épouse dans le privé : l'allocation de ménage est versée.

De cette deuxième décision, il faut retenir le point b) qui permettra à quelques jeunes collègues, en particulier, dont le mari n'a pas achevé ses études ou les complète, de toucher ladite allocation.

Nous remercions le Conseil d'Etat de ses décisions, modeste premier pas, nous l'espérons, vers d'autres mesures beaucoup plus importantes (et proches) sur le plan des traitements. Nos requêtes conservent toute leur valeur, quand elles ne sont pas déjà dépassées.

Nous savons que les données du problème sont complexes, que les demandes affluent de toute part. Mais nous avons bon espoir. Partout des voix autorisées s'élèvent en faveur d'une situation meilleure à faire au corps enseignant. Nous n'en citerons que deux, qui nous paraissent de valeur.

A propos de la pénurie :

« ... Elle est d'abord manifeste sur le plan de l'enseignement. Le pays manque d'un grand nombre d'instituteurs et de maîtres spécialisés. On ne s'en tirera pas sans multiplier les facilités accordées à celles et à ceux qui s'engagent dans cette carrière et sans améliorer la situation de l'ensemble des enseignants à tous les degrés. »

(Pierre Graber : *Le droit à l'instruction*, p. 9).

« On a beau dire que l'enseignement est un investissement économique, le fait est que dans notre société les maîtres n'ont pas encore la situation qu'ils méritent ». (Déclaration du professeur Piaget, directeur du Bureau international d'éducation, à la Conférence internationale de l'instruction publique, à Genève ; cf. *Coopération* du 17 août 1963 : « *L'école dans le monde* ».)

Nous ne saurions trouver défenseurs plus qualifiés.
Comité central

L'Ecole Pestalozzi d'Echichens cherche un instituteur

Comme le montrent ses rapports annuels d'activité, l'Ecole Pestalozzi, qui est une institution privée, s'occupe de 61 garçons débiles légers, caractériels et délinquants, répartis en quatre classes. A la tête de ces classes nous avons actuellement une institutrice en fonction depuis sept ans, un instituteur en fonction depuis cinq ans, un instituteur en fonction depuis vingt ans. Ces trois maîtres ont acquis une expérience précieuse. Ils travaillent avec enthousiasme. Ils jouent dans l'institution un rôle important.

Le poste d'instituteur de notre quatrième classe est à repourvoir. Nous cherchons un maître ayant le goût de l'autorité, de l'expérience, le sens de la collaboration avec les employés de l'établissement et en particulier avec les éducateurs à qui les enfants sont confiés en dehors des heures de classe. Nous aimerions qu'il s'intéresse aux techniques nouvelles et soit désireux de collaborer à notre recherche d'une organisation de l'enseignement permettant d'aider nos garçons à surmonter les difficultés de leur caractère et à mettre en valeur leurs dons intellectuels. Nous souhaitons une personnalité qui désire sortir des chemins battus et qui ait de l'ambition. Les brevets pour l'enseignement spécial ou pour l'enseignement des travaux manuels ne sont pas indispensables, mais nous souhaitons que l'un ou l'autre (plutôt le brevet spécial) soit acquis dans un avenir pas trop éloigné. Nous désirons que le candidat soit protestant et qu'il ne cache pas ses convictions.

En échange des services consciencieux que nous attendons, nous offrons : un traitement équivalent à celui d'un instituteur de classe de développement, tous les droits accordés au personnel enseignant par le Statut des fonctions publiques cantonales, une villa de quatre pièces avec un grand jardin (loyer extrêmement modique), la proximité de Morges (2 1/2 km) avec ses classes primaires supérieures et son collège secondaire, un climat particulièrement sain, l'atmosphère stimulante d'une école qui est en pleine recherche éducative et pédagogique.

Jacques BESSON
directeur.

Courses d'orientation scolaires

Automne 1963 - Arrondissement d'Yverdon et environs.

Participation : Ouvert à tous les écoliers de 12 à 16 ans d'Yverdon et environs.

Date : 16 octobre 1963.

Lieu : Bois d'Essert-sous-Champvent.

Catégories : Ecoliers et écolières B, 12 à 13 ans ; écoliers et écolières A, 14 à 16 ans ; équipes de trois coureurs.

Matériel : Les cartes seront fournies par l'organisation.

Finance : 1 franc par coureur à verser au départ.

Inscriptions : Jusqu'au 30 septembre à l'adresse ci-dessous en indiquant : 1) nom de l'équipe ; 2) adresse du chef ; 3) nom, prénom et année de naissance de chaque coureur.

Les dernières indications seront transmises aux maîtres de classe ou aux chefs d'équipe dès le 1er octobre.

Organisation : M. Fontannaz, D. Jan, av. Général-Guisan 7, Yverdon, tél. (024) 2 59 74.

Films antialcooliques

Informar la jeunesse des dangers de l'alcool est plus nécessaire que jamais dans notre civilisation technique où le rythme de la vie va s'accéléralant. Dans plusieurs pays, le cinéma est considéré comme le meilleur moyen pour atteindre ce but.

Samedi 21 septembre à 15 heures, à Lausanne, restaurant du Carillon, salle du 1er étage, un film tchèque, deux films polonais, des courts métrages suisses passeront sur l'écran.

L'Association antialcoolique du corps enseignant invite cordialement tous les collègues à cette séance.

Ed. Cachemaille.

Guilde de travail — Techniques Freinet

La Guilde de travail organise trois mercredis après-midi de stage.

Le 2 octobre : Le Texte libre, avec une classe au travail. Choix du texte, mise au point collective et son exploitation.

Le 9 octobre : L'Imprimerie à l'école. Technique, impression d'un texte, utilisation du limographe, linogravure.

Le 16 octobre : Activités artistiques, avec une classe au travail. Modelage, peinture, monotypes.

Les participants seront convoqués. Invitation à chacun.

Pas de finance d'inscription. **Inscription :** jusqu'au 21 septembre auprès de M. Yersin, ch. Levant 63, Lausanne. Tél. (021) 28 28 91.

Postes au concours

Cudrefin. — Maîtresse ménagère.

Premier. — Instituteur ou institutrice primaire. Appartement confortable à disposition.

Prilly. — Institutrices primaires. Entrée en fonctions : 28 octobre 1963. Les candidates sont priées d'informer sans retard le directeur des écoles de leur postulation.

Rueyres. — Instituteur ou institutrice primaire. Appartement à disposition.

Sainte-Croix. — Maîtresse ménagère.

Blonay. — Institutrice primaire. Entrée en fonctions : 21 octobre 1963.

Chardonne. — Instituteur primaire.

Echichens. — Instituteur primaire à l'Ecole Pestalozzi.

Forel s/ Lucens. — Institutrice primaire.

GENÈVE

Actualités

Au cours de ces quelques semaines de vacances, malgré un été quelque peu arrosé, chacun d'entre vous, chers collègues, a pu, je le souhaite, recharger ses batteries et faire le plein pour 1963-1964. Que ce soit en vous, à Genève ou ailleurs, l'important est que vous ayez retrouvé la clef de contact.

Nécrologie

Quatre de nos retraités, honoraires de l'UIG, nous ont quittés cet été pour un monde meilleur à tous égards. Il s'agit de **Frank Perret**, d'**Albert Toernblad**, de **Théodore Foex** et d'**Adrien Lagier**, tous excellents instituteurs. Les deux derniers ont en outre rendu de signalés services à notre association. En particulier **Adrien Lagier**, qui a été président de l'UIG en 1939 et 1940, puis en 1942, en remplacement de Duchemin. De 1927 à 1955, il a fait partie du Comité où il a fonctionné 21 fois comme vice-président, C'est dire l'influence qu'a exercée ce collègue plein de fougue, pour qui l'UIGM était, avec l'école, une grande famille à laquelle il a consacré toutes ses forces et son amour, incarnés dans des dons pédagogiques exceptionnels.

Promotions

Avec la nouvelle année scolaire, voici que deux de nos membres actifs **Roger Journet** et **Jean-Louis Mathil** sont entrés dans leur nouvelle fonction d'inspecteur d'école.

Le comité de l'UIG a tenu à marquer sa reconnaissance à notre collègue **Journet**, qui a été durant deux ans un président à la hauteur, dans une période de lutttes dont il a su tirer le maximum d'avantages pour l'Union. Et puis, son culte de l'amitié est quelque chose de rare, de sacré. A cause de cela, et aussi parce qu'il a soutenu et défendu notre **Centre d'information** contre vents et marées, marquant par là qu'une association d'instituteurs ne devait pas seulement revendiquer, mais

donner, nous lui devons beaucoup. Aussi regrettons-nous vivement son départ du Comité, tout en souhaitant à notre ami de trouver dans sa nouvelle carrière des satisfactions et des joies aussi lumineuses que celles qu'il a récoltées à Saint-Jean.

Projets en souffrance

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je tiens à relever quelques paroles prononcées lors de la 26e Conférence internationale de l'Instruction publique (1-12 juillet 63) par le directeur général de l'UNESCO, M. René Maheu :

« Le mouvement en faveur de l'école pour tous les enfants, les besoins en maîtres et en écoles exigent des moyens financiers accrus. C'est une phrase qui sonne mal à certaines oreilles mais aujourd'hui la fonction des maîtres primaires, outre son importance éthique et culturelle, est génératrice de richesses morales et matérielles puisque l'école est liée au développement économique et social ».

De telles vérités m'incitent à rappeler aux collègues que l'UIG a déposé au DIP trois rapports à ce sujet, qui sont encore à l'étude, mais dont nous attendons avec impatience ce qu'il en adviendra. Il s'agit de deux mémoires sur la **revalorisation de la fonction d'instituteur, morale et matérielle** et d'un rapport sur les **notes scolaires**.

Nous estimons que les propositions faites dans les deux premiers pourraient sensiblement améliorer le recrutement des enseignements enfantins et primaires. Actuellement, le nombre des candidats aux études pédagogiques est de 250. Il est donc inutile et prématuré de prendre précipitamment les mesures de titularisation dont il est question au DIP, car un mal, si aigu semble-t-il, ne gagne rien à être camouflé. Il faut l'enrayer, puis le combattre énergiquement pour l'exterminer, si possible. L'UIG est farouchement opposée à toute mesure qui tendrait à une dévalorisation de la profession et n'en assumerait jamais la responsabilité.

Quant au problème des notes scolaires, il nous préoccupe en ce sens que ce n'est pas la quantité de notes qui importent, mais leur signification. Le système genevois actuellement en vigueur absorbe un temps précieux qu'on pourrait consacrer à un contrôle beaucoup plus efficace. Entre un système scolaire pléthorique comme le nôtre et un système sans notes, il y a place pour un système rationnel. Car seul le rendement des disciplines dites de passage doit être apprécié par une note chiffrée, à condition que celle-ci résulte d'une série de contrôles objectifs. En effet, c'est sur la base de telles notes que s'opère en 6^eP la sélection en 7^e d'orientation, bien plus que sur une pré-orientation véritable.

Centre d'information de l'UIG

Il se fait un plaisir de vous présenter son premier travail de l'année scolaire 63-64, centre d'intérêt d'automne sur **quelques champignons** de chez nous, dû à la plume de Mme Jeanne-Marie Probst-Marta et, pour les illustrations, au talent de notre dessinateur Cornioley. Les auteurs ont étudié les quatre variétés mentionnées au Plan d'études (progr. de 4^e) plus quel-

ques autres qui croissent fréquemment dans nos régions, ou qu'on trouve en tout cas à l'étalage des marchés : Cèpe-bolet - Lépiote - Chanterelle - Ecailleux - Vesse de loup - Psalliotte. L'Ammanite tue-mouche représente les espèces mortelles.

Le travail se présente comme suit : sur les feuilles en long, de format normal A 4, vous avez d'un côté le dessin du champignon étudié et, en face, ses caractéristiques essentielles (croissance, habitat, saison).

Deux feuilles donnent une vue d'ensemble sur la vie des champignons. Neuf feuilles sont consacrées aux espèces choisies. Trois feuilles proposent des recettes savoureuses. Soit en tout quatorze feuilles, pour le prix de 2 francs. Si le maître désire une série pour chacun de ses élèves, il en aura 30 pour 20 francs et 100 pour 65 francs.

Durée de la commande jusqu'au 30 septembre. Livraison fin octobre. Ce travail ne sera pas réédité.

Commandes à adresser à G. Gally ou en utilisant le coupon du CCP UIG-CI I 15 155.

D'autres travaux sont en chantier, dont nous vous parlerons en temps voulu.

E. F.

NEUCHÂTEL

Avis de droit

Chacun l'attendait depuis longtemps. Le Comité central s'est adressé au Dr Berenstein, professeur à la Faculté de droit à Genève, par l'entremise du secrétariat fédératif VPOD.

Les traitements des fonctionnaires de l'Etat de Neuchâtel ont été réadaptés en 1962.

En application de la loi sur la Caisse de pensions de l'Etat, un prélèvement a été opéré sur l'augmentation des traitements, se montant à 50 % pour les assurés âgés de moins de 5 ans, les plus âgés ayant à supporter un pour-cent supplémentaire.

Or, l'article 23 de cette loi contient cette disposition : « Le présent article ne s'applique pas en cas d'augmentation générale des traitements assurés. » La SPN pensait qu'en conséquence nous n'avions pas à subir de retenue. L'avis de droit devait donc porter sur notre interprétation et celle de l'Etat. M. Berenstein répond :

La loi concernant la Caisse de pensions de l'Etat de Neuchâtel, du 24 mai 1954, vise dans son article 23 les cas d'augmentation individuelle des traitements assurés. Il résulte de l'alinéa 3 de cet article que ce dernier ne s'applique pas en cas d'augmentation générale des traitements assurés.

Dans son rapport présenté au Grand Conseil le 2 mars 1954 à l'appui du projet de loi, qui est devenu la loi du 24 mai 1954, le Conseil d'Etat s'exprimait comme suit :

« Les augmentations générales des traitements assurés sont décidés soit par le Grand Conseil, soit, dans le cas prévu à l'article 135, par le Conseil d'Etat ou par la commune ou par l'institution intéressée. *L'autorité compétente (Grand Conseil ou Conseil d'Etat) décidera dans chaque cas, en toute liberté et selon les circonstances et les nécessités du moment, la manière dont sera couvert le déficit technique créé par les augmentations en questions.* »

Dans la loi du 24 mai 1954, le législateur a prévu une disposition réglant le cas dans lequel l'augmentation générale de traitement a été décidée par le Conseil

d'Etat. Dans ce cas, le Conseil d'Etat est autorisé à modifier en conséquence « les prestations de la caisse, celle des membres de la caisse et celle des employeurs dont le personnel est affilié à cette dernière » (art. 135).

En revanche, le législateur n'a pas cru devoir, en dehors de l'article 23 alinéa 3, prévoir une disposition spéciale se rapportant aux cas dans lesquels l'augmentation de traitement a été décidée par le Grand Conseil, dans l'idée que dans ces cas cette dernière autorité, fixerait, dans la loi relative à l'augmentation, les conditions d'adaptation des cotisations à la loi nouvelle.

C'est ce qu'a fait le Grand Conseil dans la loi du 20 février 1962 portant révision de la loi concernant les traitements des magistrats, des fonctionnaires, porte ce qui suit dans son article 9 :

« Au moment du passage de l'ancien traitement assuré au nouveau traitement assuré, les membres de la Caisse de pensions de l'Etat versent à cette dernière, par mensualités ou en une seule fois, la cotisation prévue à l'article 23 de la loi concernant la Caisse de pension de l'Etat de Neuchâtel, du 24 mai 1954. Les augmentations de traitement obtenues par des assurés ou des déposants âgés de plus de 60 ans révolus le 1^{er} janvier 1962 sont également prises en considération.

» Le surplus d'accroissement de la réserve mathématique de la Caisse de pensions de l'Etat, consécutif à l'augmentation des traitements assurés, sera couvert en outre par l'Etat et les communes selon les règles fixées par le Conseil d'Etat. »

Ainsi donc, la loi du 20 février 1962 a prévu l'application au cas particulier de l'augmentation générale des traitements décrétée à cette époque, de l'article 23 de la loi concernant la Caisse de pensions. C'est en vertu de ce texte légal que le rappel litigieux a été prélevé.

Il résulte de ce qui précède que le rappel perçu par la Caisse de pensions l'a été conformément à la loi.

Mais ne pensez-vous pas, chers collègues, que la suppression pure et simple de ce 3^e alinéa incriminé aurait apporté plus de clarté à tous les intéressés ? W. G.

Comité central

Il s'est réuni à Corcelles le 5 septembre avec un copieux ordre du jour.

Présidence de M. Jaquet. Le procès-verbal très fidèle lu par son auteur, Mlle Luscher, est adopté.

La *correspondance* est abondante. Nous relevons :

- une convocation à l'Assemblée générale du Cartel syndical cantonal à Boudry, samedi 21 septembre. Y sont délégués : Mme Henriod et le soussigné ;
- une lettre du Département de l'instruction publique nous informant que la pénurie persistante de personnel l'oblige à ouvrir une deuxième session de préparation accélérée du corps enseignant ; la presse en informera le public ces prochains jours ; le délai d'inscription est fixé au 23 septembre ; le cours principal se fera d'avril 1964 à avril 1966 ;
- une lettre du secrétariat romand VPOD concernant :
 - a) l'assurance-maladie qui pourrait être généralisée ;
 - b) l'intensification de la propagande auprès des jeunes en particulier ;
 - c) une action d'entraide en faveur des sinistrés de Skoplje ;
- le bilan technique de la Caisse de pension dont la situation s'est sensiblement améliorée ces dernières années ;
- le rapport de l'Alliance culturelle romande à laquelle nous sommes affiliés.

Décision est prise d'organiser, au sein des sections une collecte pour Skoplje. Versement au compte de chèques postaux VIII 188, Œuvre suisse d'entraide, Zurich.

La *semaine de cinq jours* a fait l'objet d'une enquête et d'un rapport de la commission spéciale nommée par le CC et que présida M. Benjamin Jost. Ce collègue

dévoué nous soumet les résultats de son travail. Des copies seront remises aux comités de sections qui voudront bien en prendre connaissance et nous donner leur opinion.

Le tiers de nos membres ont répondu à l'enquête. Plusieurs ont pris la peine d'en faire toute une étude. Nous leur en savons gré.

Assurance-maladie : l'Office des assurances sociales n'a pas encore répondu à notre demande d'information. De son côté, la « Mutuelle vaudoise » à qui nous nous étions aussi adressés, fait des réserves qui nécessitent un examen. Nous nous voyons ainsi obligés de renvoyer à plus tard l'Assemblée extraordinaire des délégués annoncée pour la fin de septembre.

Avis de droit : voir article spécial.

La *commission pédagogique* devait se réunir le 4 juillet, mais les excuses parvinrent si nombreuses qu'il fallut remettre la séance en septembre.

La *commission musicale* chargée de proposer une œuvre à exécuter lors de nos manifestations corporatives sera constituée incessamment par cinq collègues spécialistes en cet art.

Une *commission financière* va se former pour étudier toute question intéressant notre situation matérielle. Il importe que sa mission soit bien définie si l'on veut justifier son utilité (retraites, salaires, remplacements, etc.). M. Jean John prendra sérieusement la chose en main.

Divers. Indice du coût de la vie : il a atteint à ce jour la cote de 202,2, c'est-à-dire qu'il a dépassé celle de 201,4 à laquelle doit correspondre une augmentation légale de traitement. Nous soumettrons sans tarder cette question au cartel VPOD.

Prochaine séance au début d'octobre.

W. G.

JURA BERNOIS

A propos de l'accès au titre d'instituteur par la voie de l'article 4

III

Dans un premier article nous avons exposé une voie singulière permettant d'accéder au brevet primaire ; dans un second, nous nous sommes étendu sur le mode d'application des dispositions réglementaires sur lesquelles repose ce genre de formation et avons exprimé l'avis que celui-ci n'est pas de nature à renforcer le prestige du titre d'instituteur.

A aucun moment il n'a été dans nos intentions de critiquer la façon dont sont appliquées ces dispositions puisque, d'une part, les écoles normales n'ont aucun droit de regard en la matière et que, d'autre part, nul ne saurait mettre en doute, *a priori*, la bonne foi de l'autorité responsable de la formation d'instituteurs en dehors de nos écoles spécialisées dans cette mission ; autorité qui s'efforce, nous en sommes convaincu, de faire de la musique acceptable, sur un thème boiteux...

Appelons, pour la clarté de la suite de notre exposé, « candidat extraordinaire », le candidat qui, sans avoir suivi les cours (ou tous les cours) d'une école normale, obtient de la Direction de l'instruction publique, sur la proposition de la commission du brevet primaire, le « dignus est intrare ».

Dès lors, ce candidat préparera **seul** les examens complémentaires de formation générale qui, le cas échéant, lui seront imposés. A l'heure où sont revendiqués les

principes de formation « active » comportant la découverte de méthodes de travail, le recours constant au document, la recherche personnelle, l'observation, la redécouverte, l'emploi des moyens audiovisuels, etc., il devra « potasser » de manière livresque chapitre sur chapitre ! Que vaut cette méthode d'apprendre appliquée aux sciences naturelles, par exemple, où, de plus en plus, le travail pratique d'observation, le contact direct avec la nature se substituent à l'enseignement théorique, au « cours » ? Mais passons.

La situation du candidat extraordinaire est encore plus précaire en ce qui concerne sa formation professionnelle.

Rappelons que pour le futur instituteur qui suit la voie normale, celle-ci peut s'esquisser comme suit :

— les **buts généraux** en sont la connaissance des fondements psychologiques de l'éducation ; l'initiation théorique et pratique aux méthodes d'enseignement éprouvées ; l'acquisition d'une bonne technique de base

Jubilé ————— 40 ans
au service de la clientèle



dans l'art d'enseigner, sur laquelle pourront se greffer, et se déployer sagement, en cours de carrière, les dons et les aptitudes personnelles ;

— les **moyens** d'acquiescer cette éducation professionnelle sont notamment un enseignement de la psychologie de l'enfant et de l'adolescent reposant sur la méthode positive et génétique, ce qui n'exclut nullement, en la matière, un certain spiritualisme, mais nécessite, immanquablement, le contact avec un maître rompu à cette discipline, laquelle plonge aujourd'hui ses racines au cœur même du mouvement scientifique contemporain ; une très sérieuse initiation aux méthodologies de toutes les branches primaires ; des leçons pratiques strictement et régulièrement contrôlées ; des stages vécus sous le contrôle pour ainsi dire constant d'un excellent maître ;

— **l'enseignement** propre à installer et à développer cette éducation professionnelle sera théorique et pratique et devra constamment **infléchir la formation générale** (à laquelle il faudra constamment revenir) **vers l'exercice de la profession** ;

— enfin, les **lieux et les locaux** où s'exercera cette éducation seront essentiellement des classes d'application parfaitement équipées, des salles-ateliers (et non des auditoriums), des classes de stage très bien agencées, voire des classes expérimentales (que nous ne connaissons, hélas ! pas encore dans le Jura).

Or, le candidat extraordinaire n'aura quasi rien de tout cela. En revanche, comme il doit attester d'une pratique de deux ans dans l'enseignement, l'inspecteur lui confiera directement une classe primaire qu'il tiendra tout en se préparant à affronter finalement l'examen de diplôme.

Durant ces quatre semestres, par conséquent, le candidat extraordinaire qui, certes, en temps de pénurie, rend service à la communauté en tenant une classe, accomplira tranquillement un apprentissage **rémunéré**. Bien à l'abri des contingences matérielles, il fera, sur le compte des enfants qui lui sont ainsi confiés, les « expériences pédagogiques » que le candidat ordinaire (c'est-à-dire le normalien) accomplit durant quatre ans, aux frais de sa famille, dans un régime d'exigences sérieuses et constamment vérifiées. Appelons chat un chat : il y a là une injustice flagrante.

L'on rétorque, en face de cette anomalie, que les candidats extraordinaires ont déjà fait un apprentissage et parfois même consenti à des sacrifices. Quoi qu'il en soit, nous connaissons au moins une exception à ces allégations. Et, quand bien même un apprentissage a déjà été fait, celui-ci peut avoir été rémunéré, ou avoir conduit l'intéressé à une profession qui lui aura permis de gagner sa vie temporairement, voire de réaliser quelques économies. Tandis que le candidat ordinaire accomplit aux frais de sa famille, nous le répétons, un

« apprentissage » exigeant destiné d'emblée à garantir à l'école populaire un bon serviteur, et portant tout à la fois sur la formation générale, l'acquisition de méthodes de travail, l'éducation morale, esthétique, affective, corporelle, professionnelle, sans omettre le développement de l'habileté manuelle.

Supposons pour un instant que les pères de famille qui nous confient leurs fils en viennent à proposer aux autorités compétentes de confier aux élèves ayant réussi leurs examens préalables de culture générale, durant deux années, un poste rémunéré, à la condition qu'ils se mettent à préparer leurs examens finaux en autodidactes ! Ces élèves seraient ainsi métamorphosés en candidats extraordinaires, avec tous les avantages de cette situation, et, en principe, rien ne s'opposerait à un tel mode de faire sinon le fait qu'en entrant à l'Ecole normale l'élève s'engage, tacitement, à y accomplir le cycle normal des études... Pourtant notre paradoxe n'en illustre pas moins l'aspect le plus critiquable, et certainement le plus critiqué, de l'accès au titre d'instituteur par la voie de l'article 4.

Certes, comme l'écrit M. Haegeli : « Une grande partie du temps des inspecteurs s'en va à suivre, à conseiller ces candidats, car la situation actuelle ne permet pas de leur donner un maître. » Ce n'est pas un maître, c'est des maîtres et un milieu propre à l'étude qu'il faudrait à ces candidats et, en dépit du zèle plus que louable déployé par MM. les inspecteurs, nous sommes certains que ceux-ci ne peuvent arriver qu'à des résultats bien fragmentaires dans une tâche aux aspects si divers.

A moins donc que l'on consente à ne voir dans l'enseignement que son aspect « instrumental », c'est-à-dire la fonction d'un agent mécanique qui s'emploie à « faire apprendre » en utilisant quelques recettes ou trucs pédagogiques, force est bien d'admettre qu'une formation purement pragmatique de l'instituteur, sur la base d'une culture générale... trop générale ne répond pas, ne répond plus aux exigences actuelles. « Faites ceci, ne faites pas cela » ne saurait convenir, ne saurait suffire à l'éducateur moderne.

Aussi souhaitons-nous ardemment voir les dispositions des articles 4 et 11 disparaître de la nouvelle loi sur la formation du corps enseignant, et les écoles normales seules être chargées, comme il convient, de cette haute mission.

Il y aurait là, pour un instituteur député, matière à un postulat ; de quoi raffermir ce titre d'instituteur, cette fonction dont l'exercice demeure un des fondements de notre conception démocratique de l'Etat.

Prochainement, nous mettrons un point final à ces considérations par un bref article sur les examens d'admission à l'Ecole normale.

(A suivre.)

Ed. Guéniat.

DIVERS

DIVERS

Fédération internationale des Associations d'instituteurs

Résolution

La crise du recrutement des maîtres Causes et remèdes

La 32^e assemblée internationale des délégués de la FIAI, réunie à Edimbourg du 24 au 28 juillet 1963, après avoir étudié et discuté le problème de la crise du recrutement des instituteurs,

1. considérant :

- 1.1 que l'existence d'un corps enseignant hautement qualifié, bien préparé et suffisamment nombreux est la condition première de la valeur et de l'efficacité de tout système d'éducation ;
- 1.2 que l'élévation du niveau culturel et technique de la jeunesse requise par l'évolution de la société moderne entraîne pour les instituteurs la nécessité d'une culture générale et d'une formation professionnelle sans cesse plus exigeantes ;
- 1.3 que l'augmentation de la population scolaire, le

développement et la prolongation de la scolarité obligatoire, les réformes tendant à adapter l'école aux intérêts des enfants et à leur assurer des chances égales pour accéder aux études supérieures sont autant de facteurs qui concourent à accroître les besoins en maîtres qualifiés ;

- 1.4 que, dans la plupart des pays, l'œuvre d'éducation est sérieusement compromise par une pénurie d'enseignants qualifiés qui s'aggrave d'année en année ;
 - 1.5 que presque partout la crise de recrutement des futurs instituteurs provient soit du manque de places dans les écoles normales, soit de l'insuffisance du nombre des candidats ;
2. *constate :*
- 2.1 que les salaires insuffisants et le fait que la profession d'enseignant ne jouit pas dans l'échelle des valeurs d'une place correspondant à l'importance de sa fonction sociale sont les raisons primordiales de la crise de recrutement ;
 - 2.2 que le recours à un personnel non qualifié et non préparé à sa mission contribue à abaisser le niveau de l'enseignement et à dévaloriser la profession enseignante aux yeux de l'opinion publique ;
 - 2.3 que les conditions de travail, en particulier l'effectif des classes, les locaux et le matériel d'enseignement, n'ont souvent pas été adaptées aux nécessités d'une éducation moderne ;
 - 2.4 qu'il est particulièrement difficile de recruter de jeunes instituteurs pour enseigner dans les zones rurales et aussi dans certaines régions industrielles ;
3. *recommande :*
- 3.1 que dans tous les pays une campagne d'information soit entreprise en vue de mettre en évidence la valeur fondamentale de l'enseignement primaire et l'importance du rôle social et l'intérêt du travail des instituteurs ;
4. *appelle :*
- toutes les associations nationales à s'engager dans l'action qu'elles jugent appropriée pour imposer leurs revendications aux gouvernements ;
- 4.1 en allouant, dans tous les pays, une part beaucoup plus grande du revenu national aux dépenses d'éducation ;
 - 4.2 en facilitant l'accès aux divers niveaux de l'éducation à tous les jeunes gens capables de poursuivre leurs études ;
 - 4.3 en assurant qu'aucun candidat valable à la profession d'instituteur ne soit empêché de s'y préparer en raison d'obstacles financiers ;
 - 4.4 en créant dans les écoles normales les places nécessaires à tous les besoins du service de l'éducation ;
 - 4.5 en élevant le niveau de la préparation culturelle et professionnelle des futurs instituteurs ;
 - 4.6 en assurant à la carrière d'instituteur des conditions de travail, de salaire et de sécurité sociale qui permettent ainsi à la profession de concourir valablement avec d'autres professions exigeant un même niveau de préparation, et d'attirer à elle le maximum de jeunes gens et de jeunes filles de valeur ;
 - 4.7 en assurant aux instituteurs toutes les garanties d'ordre professionnel que les associations nationales jugeront nécessaires ;
 - 4.8 en accordant aux associations représentatives de la profession une consultation complète et effective dans toutes les questions concernant l'éducation.

Les problèmes posés par la scolarisation généralisée et l'enseignement primaire dans les pays en voie de développement

Quel sens et quelles formes devrait revêtir la coopération culturelle et technique avec ces pays

La 32^e assemblée internationale des délégués de la FIAI, réunie à Edimbourg du 24 au 28 juillet 1963, après avoir pris connaissance d'une enquête sur la situation scolaire, menée auprès d'associations d'enseignants de pays nouvellement indépendants, et étudié les voies et moyens d'instituer avec ces pays une collaboration culturelle et technique efficace ;

— *réaffirme* sa fidélité à l'idéal d'émancipation des hommes et des peuples qui l'anime ;

considère :

- que l'indépendance politique implique que chaque citoyen soit mis en mesure d'assumer effectivement, et par ses propres moyens, sa part de responsabilité dans la gestion des affaires publiques nationales ;
- que la lutte contre l'analphabétisme, ainsi que le développement de la scolarisation généralisée conditionnent l'accès de tous à cette faculté de gestion et à la liberté, et constituent la tâche à laquelle doivent s'atteler notamment les dirigeants des pays nouvellement indépendants ;
- que ces pays doivent organiser parallèlement leur enseignement technique, agricole, scientifique, pour former les cadres autochtones capables de tirer le meilleur parti des ressources naturelles nationales, afin d'être en mesure de traiter sur un pied d'égalité avec les pays évolués et d'éviter le danger de tomber dans le piège d'un néo-colonialisme économique ou idéologique ;
- qu'il est du devoir des pays hautement développés de fournir une aide effective pour la réalisation rapide d'une scolarisation généralisée et d'une formation des cadres techniques les plus nécessaires en faveur des pays en voie de développement ;
- qu'au-delà de cette action nécessairement évolutive et limitée dans le temps, une véritable coopération culturelle, comportant la confrontation des civilisations et l'échange des personnes et des idées, dans le respect mutuel de l'indépendance nationale et de la dignité humaine, demeure une œuvre permanente et un corollaire indispensable à la collaboration technique ;
- qu'une telle coopération, si elle est entreprise comme l'expression d'une solidarité humaine totalement désintéressée, constituera un facteur essentiel de la paix ;

recommande à ses associations membres :

- d'user de tous les moyens dont elles disposent pour appeler l'opinion publique de leurs pays respectifs à prendre conscience de l'importance de la coopération culturelle et pour faire pression sur leurs gouvernements afin qu'ils s'engagent dans une telle politique d'entraide internationale ;
- de prendre, dans le même temps, toutes initiatives en leur pouvoir, compte tenu des moyens dont elles disposent pour la mise en œuvre de la coopération culturelle, par exemple en suscitant et favorisant les rencontres et les confrontations entre leurs membres et les enseignants des pays en voie de développement.

la main à la pâte... la main à la pâte... la main à la...

Avis à tous les maîtres d'allemand

M. Daniel Burnand, maître d'allemand au Collège de Vevey, vient de publier un **Nouveau mémento de grammaire allemande** (100 pages, 24 x 15 cm. Editions Delta S. A., La Tour-de-Peilz. Prix spécial pour écoles, 5 fr. 35) que nous recommandons vivement aux grands élèves sortant du cycle secondaire inférieur et de (primaire) supérieure. Arrivé à un certain niveau de ses études, en effet, l'élève doit pouvoir retrouver sans peine les règles de grammaire qu'il a pratiquées plus ou moins consciemment au cours des premières années d'apprentissage.

Ce manuel précis, très clair et rigoureusement ordonné, pourra même rendre service aux maîtres en attirant systématiquement leur attention sur des difficultés qu'ils pourraient oublier d'expliquer. L'inventaire précis qu'en donne M. Burnand sera certainement un auxiliaire des plus précieux pour l'enseignement aux élèves de 14 à 16 ans.

J.P.R.

L'enseignement par correspondance au Japon

Le chiffre record de 12 000 inscriptions vient d'être enregistré par la Radiodiffusion japonaise (NHK) pour ses cours d'enseignement secondaire qui ont débuté en avril.

Combinés avec des cours donnés par radio et par télévision, ces cours par correspondance sont destinés aux jeunes travailleurs qui n'ont pu terminer leurs études secondaires. Les étudiants qui suivent, chaque semaine, les sept heures de cours radiodiffusés et les quatre heures et demie de leçons télévisées peuvent terminer leurs études secondaires en quatre ans.

(INFORMATIONS UNESCO.)

LES VERTUS CARDINALES DE L'ÉDUCATEUR

L'Abbé Toulemonde, dans « L'Art de commander », énumère les qualités qu'on attend d'un chef : l'énergie physique, la vigueur d'esprit, l'équité, la ténacité, le calme et la maîtrise de soi, l'assurance, l'esprit de décision, la juste estimation des critiques, la bonté, la gaîté, la dignité.

A vingt ans de distance on s'étonne de voir figurer, sur cette liste, la dignité. Non point que ce ressort soit devenu inutile, mais l'éducateur du temps présent, tout en restant un chef, s'est humanisé et compte sur d'autres atouts que le prestige extérieur pour mener sa tâche à bien.

Gaston Berger, dans un article admirable : « L'éducation dans un monde en accélération » (Encyclopédie française, t. XX) cite les vertus cardinales de l'éducateur. Notez qu'ici il ne s'agit plus de qualités, mais de vertus... et qui sont cardinales !

Le CALME ! calme qui n'est pas apathie, ni maîtrise superficielle du soi. La nervosité, les accès de colère qui caractérisaient tant de bons maîtres d'antan, empêchent un vrai contact de s'établir entre les membres de la communauté scolaire.

L'IMAGINATION ! J'ai souvent constaté, pour ma part, que les candidats-instituteurs qui réussissaient le mieux, le devaient à leur fertile imagination. Mais entendons-nous ! Imagination non pas dans le sens de l'évasion (« folle du logis ») mais dans le sens de la quête des moyens pédagogiques.

L'ENTHOUSIASME ! C'est, chez le maître, la part de l'affectivité. Vous connaissez tous des gens bien équilibrés, au caractère fort, à la logique sûre, aux vastes connaissances, mais dont vous supportez avec peine la présence. Que leur manque-t-il donc ? Ils ont le cœur sec, ils sont dénués de sensibilité et d'enthousiasme.

Le COURAGE, qui se traduit, dans notre métier, par le souci, au prix d'efforts incessants, de se renouveler. « Il est facile de répéter, dit Gaston Berger, moins facile d'entreprendre ! »

L'ESPRIT D'ÉQUIPE ! Voilà bien une qualité qu'ont en général les jeunes et qui manquait à beaucoup d'entre nous ! Les groupes de travail éclosent partout ! Et, partout, à deux, à trois, de jeunes instituteurs se rassemblent, apportent des documents, élaborent des textes, se répartissent des tâches.

A ces vertus cardinales Gaston Berger ajoute le SENS DE L'HUMAIN. Sans quoi le courage serait mal assuré et l'esprit d'équipe ne représenterait « qu'un simple ajustement de comportement ».

Je n'aime point cette application puérile et grossière de la méthode des tests, qui consiste à se taxer soi-même (ici, ce serait à raison de tant de points par vertu), procédé par trop subjectif qui nous permet de nous « placer » assez avantageusement ; son seul mérite, c'est de nous procurer quelques minutes d'inquiétude ! Non ! Réfléchissons simplement aux six vertus cardinales que ce grand esprit qu'était Gaston Berger réclame de nous. Réflexion qui ne peut être que salutaire et fructueuse.

A. Ischer.

Elites...

J'avais l'hiver dernier dans mon bureau un artisan de la ville, un de ces jeunes patrons qui, s'ils survivent au labeur écrasant que leur impose une surchauffe insensée, pourraient bien constituer, à beaucoup de points de vue, la véritable élite de demain.

Sans amertume, mais avec cette gravité sobre qui impressionne d'autant plus qu'elle ne se paie pas de mots, il m'a dit à peu près ceci :

« Je suis appareilleur, j'ai besoin d'un apprenti, j'en cherche un depuis deux ans, pouvez-vous m'en procurer un ? » A ma réponse évasive — tous les jeunes de la volée, une centaine, étant déjà placés — il me regarda dans les yeux : « Que dois-je faire ? On ne forme plus de jeunes dans mon métier, et quant aux aînés... Le neuf, ça va encore, si c'est propre et pas trop compliqué. Mais le personnel rechigne aux réparations, et refuse tout net le dépannage hors des heures régulières. Qu'un hôtel crie au secours parce qu'un égout percé menace d'inondation, c'est au patron d'aller. Au dernier pont de fin d'année, je n'ai fait que courir moi-même d'un bout de la ville à l'autre pour déboucher, dégeler, souder des bricoles. Et les collègues de même... »

« Quand on en aura finalement assez marre et qu'on le plaquera nous aussi, le boulot sale, ils pourront rafistoler eux-mêmes leur tuyauterie, ces gens qui refusent de salir les mains de leurs gosses avec un apprentissage manuel... »

Ces propos me sont revenus à l'esprit à la lecture, dans l'« Ecole nouvelle française », d'un chapitre d'un ouvrage à paraître : Promotion, d'H. Dubreuil, l'auteur bien connu de Travail et Civilisation. Je ne résiste pas à l'envie d'en publier les lignes essentielles, car qui mieux que nous, éducateurs, pourrait retourner petit à petit l'opinion, et patiemment remettre en honneur ces métiers de la main dédaignés aujourd'hui.

Elite, élite ! mot dangereux si le commun devait continuer à l'assimiler, comme on a coutume aujourd'hui, aux seuls gradués des Hautes Ecoles. « Le même esprit mandarin qui a égaré autrefois la Chine impériale vers les sentiers de l'immobilisme et de la décadence n'est-il pas en train de nous corrompre insidieusement ? » déclarait récemment M. Rapp, directeur du gymnase de Lausanne à ses nouveaux bacheliers. Et il ajoutait : « Ne propageons-nous pas étourdiment une classification des valeurs humaines trop exclusive et peut-être artificielle. On peut se demander de bonne foi si nos méthodes et nos conceptions scolaires ne favorisent pas trop une certaine catégorie d'intelligences... Il est pourtant d'autres formes d'intelligences, essentiellement différentes, et peut-être tout aussi valables. »

Mais revenons à l'ouvrage de Dubreuil, plus incisif encore :

« Nos méthodes d'éducation n'ont pas encore reconnu que le travail, c'est-à-dire l'ensemble des métiers et occupations diverses par lesquels nous faisons face à nos besoins, est le seul et véritable moyen de l'éducation, c'est-à-dire d'une formation qui développe à la fois l'intelligence et le caractère, sans parler du développement physique qu'il entraîne, au moins dans une grande quantité de cas. »

» L'éducation ne peut résulter que de moyens fort différents de ceux du savoir livresque ou des compilations de l'érudition. Car son véritable but est l'amélioration

des mœurs et, dans le cas qui nous occupe plus spécialement, la transformation de la vie du travail dans ses aspects non seulement intellectuels, mais encore spirituels...

» Regardons autour de nous. Ne sommes-nous pas entourés de ces discuteurs qui, ayant vécu depuis leur jeunesse dans la seule atmosphère des mots et de la parole, la considèrent comme si normale qu'ils ne peuvent regarder l'homme d'action qu'avec condescendance ?...

» Le métier multiplie les occasions de retrouver des hommes, des techniques, des responsabilités. Or, gens de lettres et politiciens ne vivent maintenant qu'en vase clos. L'écrivain ne connaît que des gens de lettres, les êtres les plus artificiels qui soient... Le politicien vit dans son groupe, dans les combines de couloirs, les dosages politiques, les petites ambitions stériles. Il ne connaît que d'autres politiciens comme lui. Il ignore les soucis de celui qui met la main à la pâte.

» Et l'opinion publique, sur laquelle l'écrivain a une action certaine, la politique où se joue le sort de la nation, sont ainsi menées par des gens qui sont dans la lune...

» Chacun a entendu des personnes possédant la « culture universitaire » — fières de la posséder, et visiblement persuadées qu'elle leur assure une supériorité écrasante sur le reste des humains — vanter les vertus de l'« esprit critique »... La liberté de la critique illimitée leur est enseignée comme un privilège intellectuel, auquel elles ne sauraient renoncer sans compromettre les plus hautes valeurs de la civilisation !

» Or si la critique et la négation présentent une utilité certaine, ce ne peut être qu'un aspect — pour ainsi dire provisoire — de l'activité intellectuelle et du progrès des idées... Il ne suffit pas, en effet, d'être capable de dire non. Il faut encore pouvoir montrer à quoi on a l'audace de dire oui...

» Les actes du travail offrent précisément un point de repère excellent en cette matière, car l'homme du travail, l'homme des métiers, fait constamment de la critique. Bien avant qu'on inventât le terme, il a toujours fait de l'autocritique. Dès qu'une difficulté surgit devant lui, il en fait mentalement la critique. Mais ce n'est pas un homme qui s'arrête. Ce n'est pas un homme de négation, mais un homme d'action, auquel la critique ne sert qu'à éliminer les obstacles, en vue de lui permettre d'avancer à nouveau, de façon plus sûre, vers une solution positive et pratique. S'il doute, c'est pour construire. Il apprend chaque jour à mettre en doute l'efficacité de ses actes. Or, nous dit Carlyle, « le doute, sur quelque objet qu'il porte, ne se résout que par l'action ». Et l'action par excellence, c'est le travail, car il impose à l'esprit la plus inflexible des disciplines. »

Ici s'arrêtent les citations et ces flèches acérées à l'endroit d'une certaine culture. Au moment où la nation prend conscience de l'urgence d'un accroissement très sensible des cadres supérieurs, il n'était pas inutile de montrer que l'esprit universitaire et les hautes études, à eux seuls, ne sauraient doter le pays des élites qu'il attend. Et je me prends à rêver à tel système éducatif d'un grand pays qui a intégré, dans le cycle normal des études supérieures, trois années de travail productif...

J.-P. Rochat

A l'ordre du jour de la Conférence internationale de l'instruction publique : l'orientation scolaire et la pénurie des maîtres primaires

La vingt-sixième Conférence internationale de l'instruction publique, convoquée par le Bureau international d'éducation et par l'Unesco, a eu lieu à Genève du 1^{er} au 12 juillet. Les responsables de l'enseignement de plus de nonante pays — ministres, directeurs ou inspecteurs généraux — y ont étudié deux questions principales : l'organisation de l'orientation scolaire et professionnelle ; la lutte contre la pénurie de maîtres primaires. Ils ont examiné aussi les rapports des ministères de l'instruction publique sur l'année scolaire 1962-1963.

D'après les renseignements fournis par quatre-vingts pays, il est clair que l'orientation scolaire et professionnelle est désormais un problème universel. La Conférence a pu comparer la réglementation, les méthodes et les techniques employées dans les services d'orientation des divers pays.

En dépit des mesures prises dans un grand nombre de nations pour améliorer en quantité et en qualité le recrutement des instituteurs, la pénurie de maîtres de l'enseignement primaire continue à faire obstacle au développement de l'éducation. La Conférence a étudié la relation qui existe entre le nombre de maîtres disponibles et les effectifs scolaires ; les causes de la pénurie (facteurs démographiques, scolaires, professionnels, etc.) et enfin les mesures prises pour remédier à la pénurie. Parmi ces mesures, citons : la planification, la formation dite d'urgence, le recours à un personnel sans formation pédagogique. Sur la base des rapports officiels, la Conférence a pu aboutir à des recommandations internationales sur ces deux premiers points de son ordre du jour.

Peut-on à l'heure actuelle chiffrer les progrès de l'enseignement dans le monde ? Les délégués à la Conférence de Genève ont trouvé une réponse à cette question dans l'annuaire pour 1961-1962, publié par le Bureau international d'éducation et l'Unesco. Ce volume de plus de quatre cents pages, qui contient des informations émanant de quatre-vingt-sept ministères, montre que les budgets de l'enseignement, pour l'année scolaire considérée, ont augmenté dans l'ensemble de 14,6 % par rapport à l'exercice précédent. Les plans de développement adoptés par les grandes réunions organisées par l'Unesco à Karachi et à Addis-Abéba ont eu sans aucun doute de remarquables résultats : l'expansion financière atteint en Asie 17,25 %, et en Afrique 16,03 %. Les taux correspondants sont 15,02 % dans les Amériques et 12,37 % en Europe.

Cet effort budgétaire s'est traduit par une augmentation considérable des effectifs. Pour l'enseignement primaire : 14,61 % en Afrique, 7,48 % en Asie, 7,12 % dans les Amériques, 3,52 % en Europe. Pour l'enseignement secondaire c'est dans les Amériques que l'augmentation a été la plus nette ; pour l'enseignement supérieur, c'est en Europe.

Autre signe : le développement de la planification scolaire. En 1961-1962, vingt-quatre pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine ont créé des services spécialisés de planification. Ces services ont joué un rôle de plus en plus actif en Europe, et l'on note que plus de septante pays ont procédé à des réformes de programme ou d'organisation scolaire.

L'annuaire prouve enfin que dans la plupart des pays industrialisés la scolarité obligatoire ne cesse de

s'allonger. Depuis 1961, quatorze pays¹ ont ajouté une année à cette scolarité qui dure selon les cas 8, 10 ou 11 ans.

La planification de l'enseignement a fait ainsi l'objet de nombreuses discussions. Le directeur général de l'Unesco, M. René Maheu, a pu, à ce propos, annoncer aux délégués l'installation à Paris de l'Institut international de planification de l'éducation, dont la Conférence avait unanimement approuvé le projet lors de sa dernière session.

¹ Allemagne (République fédérale), Belgique, Biélorussie, Bulgarie, Canada, Cuba, Danemark, Finlande, Monaco, Norvège, Roumanie, Suède, Suisse, URSS.

Formation accélérée d'instituteurs dans le canton de Zurich

Le premier cours a pris fin en octobre 1961. Les 533 candidats annoncés en 1959, en provenance des professions les plus diverses, furent astreints à un cours préparatoire qui en élimina la plus grande partie. Seuls 68 d'entre eux accomplirent les deux années de formation réglementaire. Finalement, 65 subirent les examens finaux et 63 reçurent le brevet d'enseignement.

Le deuxième cours recueillit 380 inscriptions, mais 42 candidats virent leurs efforts couronnés par l'obtention du brevet, en automne 1962.

Le troisième cours eut un peu moins de succès. 280 candidats s'y intéressèrent cependant, et de ce nombre 36 sont en voie de formation à ce jour.

Pour le quatrième, 185 candidats s'annoncèrent encore. 55 furent admis au cours préparatoire, mais le cours principal ne compte plus aujourd'hui que 21 participants. Le choix des candidats est effectué sur les mêmes critères qu'au début, ceux-ci ayant donné les garanties suffisantes. Le Conseil d'Etat a consenti à nouveau un crédit de 500 000 francs.

Le délai d'inscription pour le cinquième cours prenait fin en janvier de cette année. Nous ignorons le chiffre des candidats, mais ce cours sera le dernier, conformément aux dispositions arrêtées précédemment par les autorités. Il apparaît en effet que la réserve de personnes qui pourraient encore entrer en ligne de compte pour une telle formation est à peu près épuisée. Le corps enseignant n'est pas mécontent qu'on en revienne enfin au mode de recrutement normal des instituteurs.

Extraits du rapport annuel pour 1962 du Zürcher Kantonal Lehrerverein.

Montée en flèche des effectifs scolaires aux Etats-Unis

Des statistiques publiées récemment par le Ministère de l'éducation des Etats-Unis montrent qu'au cours de la décennie 1952-1962, les effectifs de l'enseignement primaire et secondaire sont passés de 30 600 000 à 46 700 000, et ceux de l'enseignement supérieur et universitaire de 2 302 000 à 4 600 000. Au cours de la même période, les crédits consacrés à l'éducation sont passés de 11 300 000 000 à 27 500 000 000 de dollars.

(Informations Unesco)

A l'écoute du poète

Norette Mertens

Norette Mertens (Mme), institutrice à Genève. Collabora aux émissions radioscolaires et aux brochures OSL.

A obtenu des prix aux « Jeux floraux » et aux concours d'émissions radioscolaires.

L'écrivain a bien voulu nous autoriser à faire paraître les poésies ci-après. Nous l'en remercions de tout cœur.

Maurice Nicoulin.



Œuvres

Trois brochures OSL :

Contes du Nord (prose).

La merveilleuse histoire de Hans Christian Andersen (prose).

L'appel des cinq continents (prose).

Deux cahiers d'enseignement pratique (en collaboration) :

Perce-neige (vers).

Bouquet (vers) d'où sont tirés les poèmes suivants.

Ces deux cahiers — que nous recommandons vivement pour les petits — sont édités par Delachaux & Niestlé.

Choix de poèmes pour les enfants



LES ROIS MAGES

On dit que nous sommes très sages
Et savants.
C'est nous qui sommes les rois mages
Venus de l'Orient.
Sur les chameaux qui nous balancent
Nous avançons très lentement.
Nous avons quitté dès longtemps
Le pays de notre naissance.
Et chaque soir
Quand le ciel bleu devient plus noir,
Nous déchiffrons dans les étoiles
Ce que notre Dieu nous dévoile.
Voici qu'une étoile nouvelle
A paru.
Elle est plus pure, elle est plus belle
Que les astres connus.
Elle vient nous faire connaître
Qu'un fils de roi nous est donné,
Un miraculeux nouveau-né,
Celui qu'annonçaient les prophètes.
Allons à lui.
Portons des présents de grand prix.
Allons chercher dans sa retraite
L'enfant sauveur qui vient de naître.

Norette Mertens.

LES DOUZE MOIS DE L'ANNÉE

Janvier, poudré de neige,
Botté jusqu'aux genoux,
Commence le cortège
Avec un froid de loup.
Février vient ensuite,
Il part deux jours trop vite,
Et Monsieur Mars, à sa jaquette,
A mis une violette.

Avril fait une farce,
Il crie : En avant, Mars !
C'est un joyeux compère
Qui lance des poissons.
Le joli Mai, son frère,
Met la rose au buisson,
Et Juin célèbre en sa tournée
La plus longue journée.

Le soleil chauffe et brille :
Juillet aura besoin
De fraîches espadrilles
Et d'un maillot de bain.
Août remplit les corbeilles
De fruits mûrs à merveille.
Septembre peint de tous les tons
Les feuilles des buissons.

Octobre est à la chasse...
Novembre prend sa place ;
Il est très enrhumé,
Il vient d'éternuer.
Pour finir le cortège,
Décembre, sous la neige,
Porte un sapin tout frais et vert
Malgré le sombre hiver.

Norette Mertens.



ŒUFS DE PAQUES

J'ai trouvé un bel œuf rouge.
Rouge comme un coquelicot.
Rouge comme la crête d'un coq.
Le lapin l'avait caché
Au fond du verger.

*J'ai trouvé un bel œuf bleu.
Bleu comme les cieux.
Bleu comme mes yeux.
Le lapin l'avait caché
Dans l'herbe du pré.*

*J'ai trouvé un bel œuf jaune.
Jaune comme de l'or.
Jaune comme un canari.
Le lapin l'avait caché
Derrière un pommier.*

*J'ai trouvé un bel œuf rose.
Rose comme mes joues.
Rose comme une églantine.
Le lapin l'avait caché
Dans les fleurs du pré.*

*J'ai trouvé un bel œuf blanc.
Blanc comme la neige.
Blanc comme la crème.
Il était au poulailler,
Alors moi, je l'ai gobé !*

Norette Mertens.



LE MERLE

*Le merle noir moqueur
Siffle : Turlututu !
Voici venir les fleurs,
Et la neige a fondu.*

LA GRIVE

*Dui ! Dui ! Dui !
Je fais des repas délicieux
De raisins blancs, de raisins bleus,
Je pique les beaux grains tout ronds,
Et je me grise de chansons !*

LE COUCOU

*Je me cache dans le feuillage
Et je chante : Coucou ! Coucou !
Ceux qui comprennent mon langage
Me répondent : Coucou ! Coucou !*

L'ALOUETTE

*Tirlirlirli ! dit l'alouette,
J'ai fait mon nid dans un sillon.
Les blés sont mûrs, les faucilles sont prêtes,
Tirlirlirli ! J'annonce la moisson.*

Norette Mertens.



BERCEUSE DE MARIE

*Mon petit enfant
Repose doucement,
Do do, dormez bientôt*

*Dans votre humble berceau.
Je n'ai pas d'argent
Et pas de draps bien blancs
Mais j'ai le cœur chantant,*

*Mon beau petit enfant !
Dans le vieux logis
Le bœuf et l'âne gris
Se tiennent doux et chauds
Près de l'humble berceau.
Leurs yeux résignés
Regardent sans bouger
Le beau petit enfant
Qui dort en souriant.*

Norette Mertens.



DIALOGUE

*Joseph : O Marie, quel grand mystère :
Des rois tout-puissants
Se sont courbés jusqu'à terre
Devant notre enfant !*

*Marie : O Joseph, j'y crois à peine,
Vers mon nouveau-né
Des bergers tout hors d'haleine
Sont venus prier.*

*Joseph : Souviens-toi de leurs paroles :
Notre faible enfant
Doit un jour sauver les hommes
Quand il sera grand.*

*Marie : J'ai gardé toutes ces choses
Dans mon cœur tremblant.
Et j'endors mon enfant rose
En les repassant.
Do, do, l'enfant au berceau...*

Norette Mertens.



L'OFFRANDE DES MAGES

*Sur ton étable délabrée
L'étoile d'or s'est arrêtée.
Nous t'adorons, petit enfant,*

*Et voici pour toi nos présents :
Dans ma cassette ciselée
Voici l'or, merveilleux métal,
Digne de toi, enfant royal.*

*Dans mon vase aux anses courbées
Voici l'encens, parfum précieux,
Digne de toi, enfant de Dieu.*

*Dans ma cassolette embaumée,
Voici la myrrhe, enfant sauveur,
Toi qui mourras pour les pêcheurs.*

*O tout petit !
Si faible encor, tu nous bénis.
Nous regagnons pleins d'espérance
Le pays de notre naissance.*

Norette Mertens.

Vient de paraître :

« Le Cheval fou »

Le cheval fou (Pierre de Beaumont) — Collection « Lire et savoir » — Editions Didier — Format 11,5 × 17,5 cm — 92 pages — 35 poèmes*.

Ce recueil de poésies tire son titre du premier poème. L'auteur se propose d'écrire de la *poésie élémentaire*. Il entend par là des poèmes aux mètres classiques, écrits dans une langue aux structures simples avec des mots d'emploi courant qui figurent *en principe* dans la liste du « français élémentaire », dénommé aujourd'hui « français fondamental, premier degré », 1500 mots.

« Le résultat de cette obligation nouvelle est que les vieilles associations d'idées, les vieux clichés qui viennent d'ordinaire sous la plume, sont rejetés. Il en résulte un style qui peut paraître neuf et des mots qui semblent parfois chargés d'une nouvelle magie. »

A notre connaissance, c'est la première tentative de ce genre. C'est une réussite. Le style est léger, vivant, souvent malicieux.

Pierre de Beaumont démontre ainsi aux hésitants qu'il est possible — à partir d'un vocabulaire fondamental — de faire un travail de base solide, progressif, intéressant et fructueux.

Rappelons qu'en Suisse romande le canton de Genève utilise une liste fondamentale de 5000 mots établie par une commission d'experts présidée par M. Samuel Roller. Le Valais a adopté officiellement le Pirenne qui compte 3700 mots. Neuchâtel expérimente également ce dernier.

* N.B. — La plupart des poèmes réunis dans ce recueil ont été enregistrés en trois disques.

Voici un poème tiré du « Cheval fou ».

CAR C'EST SI BON LA VIE

Je suis parti
Tôt le matin
Par les chemins.
La terre était encore émue
De son passage dans la nuit.
Longtemps elle avait cru
Le soleil disparu
A jamais de sa vue...
Tous les oiseaux étaient cachés.
Toutes les fleurs étaient fermées
Et les chevreuils dans les grands bois,
Le cou tendu,
Tremblaient de froid.

Mais la lumière revenue
L'oiseau volait,
La fleur s'ouvrait
Et le chevreuil, pattes tendues,
Sautait de joie
Dans les sous-bois.

Moi je trouvais
Qu'il n'y avait
Rien de plus beau
Qu'un bel oiseau,

Qu'un animal
Au bond royal,
Que la fraîcheur
Des fleurs,

Lors je marchais
A pas ravis
Et respirais
A pleins poumons ;
Car c'est si bon,
Parfois, la vie.

VILLE ET SYNDICAT D'INITIATIVE CAORLE (VENISE) ITALIE

L'Institut de pédagogie de l'Université de Padoue, Via Marsala 35, Padova (Italie).

institue pour la deuxième fois un

Prix européen « Ville de Caorle »

décerné à un ouvrage de littérature enfantine.

En vue d'encourager la production d'ouvrages pour enfants qui, dans le cadre des intérêts propres à leur âge, correspondent aux objectifs essentiels de l'éducation européenne de notre temps, un Prix a été créé. Ce Prix, d'un million de liras italiennes, intitulé « Prix Ville de Caorle », est décerné tous les deux ans à une œuvre, publiée ou non, d'un auteur appartenant à un des pays de l'Europe.

Le jury, présidé par le directeur de l'Institut de pédagogie de l'Université de Padoue, est composé de sept membres, dont au moins quatre non italiens, choisis par cet Institut, en plein accord avec la municipalité et le syndicat d'initiative de Caorle. Le jury pourra, s'il le juge bon, s'adjoindre d'autres membres, en qualité d'experts, sans droit de vote. La décision du jury est sans appel.

Le Prix est décerné tous les deux ans, dans la seconde quinzaine de septembre, au terme d'un Congrès européen d'études sur la littérature pour l'enfance, qui se tient à Caorle (Italie). Le jury a la possibilité d'attribuer une mention à d'autres ouvrages dignes d'être distingués.

Pour l'année 1964, les livres édités devront parvenir en dix exemplaires (aux frais de l'éditeur), avant le 15 mai de cette même année, à la section de littérature enfantine de l'Institut de pédagogie de l'Université de Padoue. Les ouvrages non publiés devront être envoyés à la même adresse avant le 31 mars, en dix exemplaires, dont cinq dans la langue originale et cinq en traduction italienne ou française. Les manuscrits, primés ou non, seront retournés aux auteurs avant le 30 octobre 1964.

L'ouvrage couronné devra être diffusé avec une bande portant la mention suivante : « Prix européen, ville de Caorle ».

CHAUMONT

à 30 minutes de Neuchâtel par funiculaire ou
15 minutes en auto

Hôtel Chaumont et Golf

Menus soignés — Service à la carte
Au bar : ses quick lunches — 70 lits
Tél. (038) 7 59 71 (72)

A. BOIVIN

Une profession nouvelle :

Animateur de jeunesse

Si vous désirez travailler parmi la jeunesse comme responsable d'un mouvement de jeunesse ; animateur d'une maison de jeunes ou d'un centre de loisirs ; directeur d'un foyer de jeunes ; responsable de clubs d'enfants ou de colonies de vacances ;

préparez-vous en suivant une formation adaptée d'**ANIMATEUR DE JEUNESSE** à l'Ecole d'études sociales.

Programme du cours :

Cours théoriques : psychologie, sociologie, pédagogie, culture générale, administration.

Cours pratiques : initiation artistique, travaux manuels, techniques d'animation, sports et jeux.

Séminaires : éthique de l'animateur, visites d'établissements, contacts avec des services sociaux.

Cours à option : théologie, histoire de l'Eglise, élo- cution, rédaction et correspondance, initiation musi- cale, techniques d'expression, cours de cadre CEMEA, cours de moniteur sportif IP, cours de premiers soins.

Durée des études :

Deux ans, dont : trois semestres d'études théoriques et pratiques ; stages de formation et de perfectionnement ; travail de fin d'études.

Stages pratiques :

Au cours des semestres d'études ; durant les mois d'été ; pendant plusieurs semaines consécutives en Suisse ou à l'étranger.

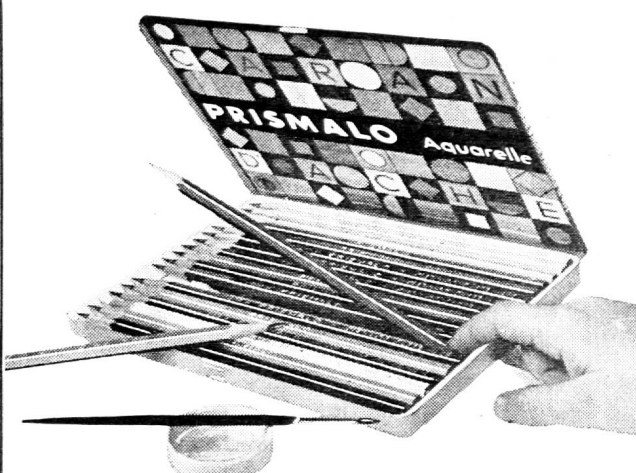
Conditions d'admission :

Vingt ans révolus ; un diplôme de fin d'études se- condaires ou un titre de qualification professionnelle ; avoir une expérience de travail parmi la jeunesse ; effectuer un stage probatoire ; participer à un entre- tien avec un psychologue et les responsables du cours.

Renseignements :

Ecole d'études sociales de Genève, 3, route de Mala- gnou. Téléphone 36 80 90.

PRISMALO
Assortiment scolaire



permet la composition
d'innombrables demi-tons

CARAN D'ACHE
PRODUIT SUISSE



**Société vaudoise
de Secours mutuels**
COLLECTIVITÉ SPV

La caisse-maladie qui garantit actuellement
plus de 1200 membres de la SPV avec conjoints et enfants

assure: { Les frais médicaux et pharmaceutiques. Une in- demnité spéciale pour séjour en clinique. Une indemnité journalière différée payable pendant 360, 720 ou 1080 jours à partir du moment où le salaire n'est plus payé par l'employeur. Com- binaison maladie-accidents-tuberculose, polio, etc.

Demandez sans tarder tous renseignements à
M. F. PETIT, RUE GOTTETTAZ 16, LAUSANNE, TÉL. 23 85 90



COMPOSTO LONZA

transforme rapidement tous déchets
de jardin, feuilles, tourbe etc.
en excellent fumier

LONZA S.A. BALE

**LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE
DES
RETRAITES POPULAIRES**



Subventionnée, contrôlée et garantie par l'Etat

Assure à tout âge
et aux meilleures conditions

Educateurs !

Inculquez aux jeunes qui vous sont confiés les principes de l'économie et de la prévoyance en leur conseillant la création d'une rente pour leurs vieux jours.

Renseignez-vous sur les nombreuses possibilités qui vous sont offertes en vue de parfaire votre future pension de retraite.

**LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE
D'ASSURANCE INFANTILE
EN CAS DE MALADIE**

Subventionnée, contrôlée et garantie par l'Etat

La caisse assure dès la naissance à titre facultatif et aux mêmes conditions que les assurés obligatoires les enfants de l'âge préscolaire.

Encouragez les parents de vos élèves à profiter des bienfaits de cette institution, la plus avantageuse de toutes les caisses-maladie du canton.

La
Caisse cantonale vaudoise
d'assurance infantile
en cas de maladie

Siège : rue Caroline 11, Lausanne

Connaissez-vous déjà les diapositives Hatier ?

Elles permettent à chaque pédagogue d'illustrer son enseignement par de très beaux tableaux lumineux choisis en fonction des trois critères suivants :

valeur didactique — esthétique — originalité

Venez examiner ces collections remarquables au

Centre de matériel didactique audio-visuel

Escaliers du Grand-Pont 3, tél. (021) 23 48 15, Lausanne

Géographie

Histoire

Anatomie

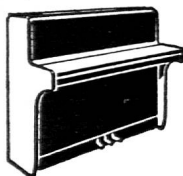
Zoologie

Botanique

Physique

Géologie

didax



Toutes les marques, tous les prix !
Neufs et d'occasion.

Grand choix entièrement révisés,
réelles occasions, **garantie 12 (douze) ans. Facilités de paiement.**

LOCATION

dès Fr. 18.— toutes les marques,
tous les prix !



Lausanne, avenue Vinet 37-39 - Tél. 24 24 36

CHEMIN DE FER

Lausanne - Echallens - Bercher



Nombreuses promenades
dans la riante campagne vaudoise

Conditions spéciales pour voyages en groupe
Billets du dimanche toute l'année